

1. Informations générales :

Titre du cours :	Economie politique des organisations de l'ESS (associations, coopératives et mutuelles)		
NOM de l'enseignant-e :	Amélie ARTIS	Semestre :	☐ Automne x ☐ Printemps
Public visé :	☐ 1 ^{ère} année ☐ 2 ^{ème} année X 1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année	Langue :	X français ☐ anglais
Nombre maximal d'étudiant-es :	X 20 ☐ 30 ☐ 40 ☐ 50 ☐ Pas de maximum	Organisation du cours :	☐ 9 séances de 2h sur 9 semaines ☐ 12 séances de 1h30 sur 12 semaines ☐ 12 séances de 1h30 sur 6 semaines X 6 séances de 3h sur 12 semaines

2. Résumé du cours :

Coopératives, mutuelles, associations : ces organisations représentent aujourd'hui plus de 10 % de l'emploi salarié en France et jouent un rôle central dans des secteurs aussi divers que la banque, l'assurance, l'agriculture, les services à la personne ou la transition énergétique. Pourtant, elles restent largement absentes des cursus d'économie standard, qui les traitent au mieux comme une curiosité historique, au pire comme une anomalie face au modèle de la firme capitaliste

Cet enseignement propose une économie politique de l'ESS et vise à comprendre, à partir d'une approche institutionnaliste l'émergence, les dynamiques et les transformations que connaissent les associations, les coopératives et les mutuelles. Il permet de questionner les capacités de développement, d'actions et de projets de ces organisations de l'ESS dans un environnement de plus en plus concurrentiel, ainsi que les modes de régulation de l'ESS.

3. Pré-requis éventuels :

Précisez notamment si ce cours suppose d'avoir validé préalablement un autre cours de notre offre de formation.

Néant

4. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences envisagées :

Précisez notamment si le cours est validé en contrôle continu ou final. Dans le cas du contrôle continu, précisez les exercices demandés et leur pondération.

Contrôle continu
Contrôle de connaissances via des QCM (30%)
Participation active (20%)
Etudes de cas (50%)

5. Description détaillée du cours (facultatif)

Précisez notamment les objectifs du cours et l'organisation des séances (facultatif au stade de l'appel du mois de mars)

Coopératives, mutuelles, associations représentent aujourd'hui plus de 10 % de l'emploi salarié en France et jouent un rôle central dans des secteurs aussi divers que la banque, l'assurance, l'agriculture, les services à la personne ou la transition énergétique.

Ce cours propose une économie politique de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). À travers une approche institutionnaliste, il vise à analyser l'émergence, les dynamiques et les transformations des associations, coopératives et mutuelles. Il interroge également leurs capacités d'action et de développement dans un environnement de plus en plus concurrentiel, ainsi que les modes de régulation de l'ESS

Par la lecture de textes scientifiques, l'analyse collective de cas empiriques et un travail de recherche personnel, ce cours propose d'aborder les organisations de l'économie sociale et solidaire avec les outils rigoureux de la théorie économique institutionnaliste afin de mieux comprendre comment expliquer la permanence de ces formes organisationnelles alternatives et leur contribution dans les systèmes économiques.

Dans un premier temps, le cours établit les fondements théoriques : en quoi les organisations de l'ESS constituent-elles une forme d'organisation à part entière, et quels cadres d'analyse ? Cette première étape conduit à s'interroger sur ces formes organisationnelles qui ne maximisent pas le profit et ne distribuent pas de dividendes. Dans un deuxième temps, le cours se concentre sur deux formes organisationnelles spécifiques, la forme coopérative et celle associative. Dans un troisième temps, le cours propose une comparaison internationale afin de comprendre les conditions d'émergence des organisations de l'ESS. Enfin, le cours s'achève sur un ensemble de questions ouvertes et de débats contemporains : comment expliquer la banalisation progressive de certaines coopératives et mutuelles sous la pression concurrentielle ? Quelles sont les conditions économiques de viabilité du coopérativisme de plateforme face aux grandes plateformes numériques ? Dans quelle mesure la reconnaissance institutionnelle de l'ESS — notamment par la loi de 2014 — transforme-t-elle ses organisations ou, au contraire, les normalise-t-elle ?